

Le SIAVez vous ?

N°5 Juin 2022



Lettre d'information du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère

Actualités

● Etude transversale des compétences complémentaires à la GEMAPI

Une étude a été lancée en octobre 2021 sur les compétences « Sentiers d'intérêt non-communautaires », « Sauvegarde du patrimoine vernaculaire public », « Natura 2000 » et « Opérations aménagements » afin d'établir un inventaire à partir d'un diagnostic visuel et de réviser chaque compétence pour les dynamiser selon le potentiel de chacune.



Natura 2000 – Vallée de la Vézère



Sentiers - Escaliers le long de la Vézère (GR46) à Vigeois



Sauvegarde du Patrimoine - Lavoie du Mas à Lissac-sur-Couze



Opérations aménagements – Halte nautique à Estivaux

● Création d'une page Facebook



Pour être informé des dernières actualités du SIAV, n'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook « **SIAV - Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère** » créée récemment.



TRAVAUX



ENJEUX





Actualités

● BAINNADE | QUALITE DE L'EAU

La saison estivale est propice à la baignade en plan d'eau. Celle-ci fait l'objet d'une surveillance sanitaire régulière afin de garantir sa qualité.

Malgré tout, plusieurs sources de perturbation peuvent limiter voire interdire cette pratique :

La pollution microbiologique, principalement provoquée par une origine fécale, provenant d'eaux usées d'habitations ou d'effluents d'élevage.

Les leptospiroses, provenant d'une bactérie, la leptospire, principalement véhiculée par les rongeurs tels que les ragondins.

Les amibes, très rares (aucun cas de pathologie cérébrale en France), se développant avec l'élévation de la température de l'eau.

La dermatite des nageurs, provoquée par des parasites portés par les oiseaux aquatiques (puce du canard) se développant lorsque la température dépasse les 25°C.

Les algues microscopiques, ou cyanobactéries, pouvant générer des toxines provoquant des pathologies ORL, digestifs ou oculaires.

Afin de prévenir ces perturbations, les propriétaires / gestionnaires de plan d'eau sont amenés à élaborer et réviser régulièrement **un profil de baignade** selon trois phases distinctes :

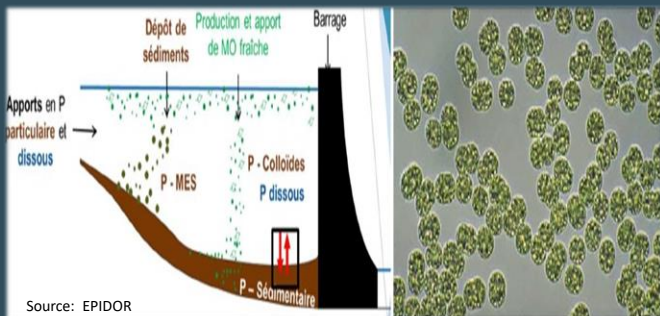
Un état des lieux : description de la zone, synthèse des données existantes sur la qualité de l'eau et description des sources de pollutions.

Une phase de diagnostic : analyse et compréhension des pollutions (ou risques), permettant d'anticiper les pollutions à court terme.

Une phase de définition des mesures de gestion des pollutions (ou risques) à court et long terme, comme par exemple un objectif de suppression des principales sources de pollution.



Une forte concentration en phosphore amène à un développement des cyanobactéries.
Un espacement court des vidanges (3 ans), avec minéralisation ou curage des sédiments, peut limiter cette concentration.



PLANS D'EAU DE BAINNADE SUR LE TERRITOIRE DU SIAV



Le Causse - Lissac sur Couze



Pontcharal - Vigeois



Fontalavie - Chamboulive



Les Forges - Masseret Lamongerie

TRAVAUX



ENJEUX

